

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

CK/EL/CV/230321ExtraitsPV

AUBAGNE, le 24 Mars 2021

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 MARS 2021

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 17 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. Le Maire : Elle a lieu à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 et ce conformément aux dispositions de la loi.

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, je voudrai procéder à l'installation de Monsieur Yves PERRIN-TOININ, suite à la démission de Madame Virginie RAES.

Par lettre du 14 Décembre 2020, Madame Virginie RAES m'a en effet informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » est Monsieur Yves PERRIN-TOININ ; il est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation en tant que Conseiller Municipal de Monsieur Yves PERRIN-TOININ né le **1^{er} Octobre 1958** à **VOIRON** dans l'**Isère**, demeurant **70 Rue du Lieutenant Flandi**.

Je lui souhaite, au nom de tous les élus de cet hémicycle, la bienvenue.

Vous siégerez également dans différentes commissions comme nous allons le voir dans quelques instants.

Monsieur Yves PERRIN-TOININ, vous intégrez donc la 43^{ème} place du tableau.

Si vous me le permettez, je vais venir vous apporter l'écharpe de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal applaudit.

Je vais donc maintenant procéder à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	37
Excusés	6

(ayant donné procuration :

M. André LEVISSE à M. Vincent RUSCONI
 Mme Patricia PELLEN à Mme Magali ROUX
 M. Laurent GUEDJ à M. Alain ROUSSET
 Mme Cécile BOURGUIGNON à Mme Jeannine LEVASSEUR
 Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à M. Yves PERRIN-TOININ
 Mme Magali GIOVANNANGELI à Mme Clémentine FARDOUX)

Après la délibération n° 08-230321,
 départ de Mme Irène DUPLAN avec procuration à Mme Valérie MORINIERE

Présents	43
Excusés	36
Absents	7

Arrivée de M. Laurent GUEDJ à la délibération n° 13-230321

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	37
Excusés	6

Après la délibération n° 17-230321,
 départ de Mme Joëlle MELIN avec procuration à M. Bernard PONS

Présents	43
Excusés	36
Absents	7

Après la délibération n° 21-230321,
 départ de M. Laurent GUEDJ avec procuration à M. Alain ROUSSET

Présents	43
Excusés	35
Absents	8

Après la délibération n° 23-230321,
 départ de M. Jérémy COETTO avec procuration à M. Zarick KOURICHI

Présents	43
Excusés	34
Absents	9

M. Le Maire : Le quorum est bien évidemment atteint.

Je vous informe que le quorum, en temps de COVID est de 15. Il est largement dépassé.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner un secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, à savoir M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait. Merci M. KOURICHI.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des **17 novembre, 14 et 21 décembre 2020**, soumis à l'approbation des élus, sont adoptés à l'unanimité.

Je souhaite également informer les membres du Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu fin juin. On n'a pas encore exactement la date puisqu'il y a des Conseils Métropolitains et des Conseils de Territoire qui se déroulent à cette période de l'année, mais certainement la dernière semaine du mois de juin. On vous fera savoir la date exacte dans quelques jours.

Je vous informe de cet élément.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo **O** ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-230321 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, suite à la démission de Madame Virginie RAES.

Eu égard à la démission de Madame Virginie RAES, en qualité de Conseillère Municipale, le Conseil Municipal doit redélibérer pour la remplacer.

Monsieur Yves PERRIN-TOININ nouvellement installé est proposé en remplacement de Madame Virginie RAES au sein de la commission municipale « Culture, Evènements Culturels et Patrimoine », dans laquelle elle siégeait. Il est également proposé de le désigner au sein de la Commission « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative » en remplacement de Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF.

Cette délibération propose d'approuver ces modifications.

La délibération n° **01-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

.../...

02-230321 - Sur le rapport de M. Le Maire -**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Établissement des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.**

Cette délibération propose une nouvelle composition des représentants au sein du Collège Nathalie Sarraute dont l'effectif est inférieur à 600 élèves, conformément à l'Article R. 421-16 du Code de l'Éducation, à savoir un titulaire et un suppléant.

La délibération n° **02-230321** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. PONS et Mme MELIN.

03-230321 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINI, Adjointe au Maire -**Approbation de la Convention de Stérilisation et d'Identification des chats errants avec la Fondation « 30 MILLIONS d'AMIS ».**

Cette délibération propose la signature d'une convention avec la Fondation « 30 MILLIONS d'AMIS » aux fins de définir les modalités de stérilisation et d'identification des chats errants avec la participation de l'association locale « Les Chats du Cœur ».

La délibération n° **03-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

04-230321 - Sur le rapport de Mme Hélène JULIEN-TRIC, Adjointe au Maire -**Approbation de l'adhésion de la Ville à l'Association Energie Solidaire 13 (E.S.13).**

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à l'Association Energie Solidaire 13 pour l'année 2021 afin d'enrichir l'offre d'activités pour les seniors.

La délibération n° **04-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »**05-230321 - Sur le rapport de M. Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -****Approbation de la rétrocession à titre gratuit au profit de Mme LONGO Section BT 512 d'une superficie de 80 m² sise Chemin de Cassis.**

Cette délibération a pour objet la rétrocession, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 80 m², sise Chemin de Cassis, au profit de Madame Sabine LONGO, propriétaire mitoyenne ; cette parcelle ne présentant aucun intérêt pour la Commune.

Cette délibération propose d'approuver cette acquisition.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

**06-230321 - Sur le rapport de M. Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Annulation de la délibération n° 04-171120 du Conseil Municipal du
 17 Novembre 2020 et approbation de l'aliénation au profit de
 Mme MILLET de la totalité de la parcelle Section AR 621 et AR 409
 Chemin de Riquet.****

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'aliénation à Madame Hélène MILLET, propriétaire mitoyenne, de la totalité de la parcelle cadastrée Section AR n° 621 pour 129 m², et de la parcelle cadastrée Section AR n° 409 pour 143 m², moyennant le prix de 16.600 € H.T., conforme à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques et d'autoriser M. Le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-230321 - Sur le rapport de M. Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de la cession au profit de M. et Mme LEGALL-SACCHI
 parcelle Section CS 1059 Chemin des Grands Mellets.****

Cette délibération a pour objet la cession d'une parcelle de terrain de 219 m², sise Chemin des Grands Mellets, au profit de Monsieur Marc BELLOCHIO, propriétaire mitoyen, moyennant le prix de 7.800 € H.T., conforme à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes notariés correspondants. Cette parcelle ne présente aucun intérêt public pour la Commune.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-230321 - Sur le rapport de M. Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de la désaffectation et du déclassement de la parcellaire
 Section AO n° 431 sise Chemin du Bassin.****

Dans le cadre de la procédure de déclassement du domaine public de parcelles de terrain sises Chemin du Bassin, cette délibération vise à constater la désaffectation des parcelles cadastrées Section AO n° 431, 432, 433 et 434, à décider de leur déclassement du domaine public et de leur intégration dans le domaine privé de la commune. Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de refait de cette vente.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-230321** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

09-230321 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**Approbation des nouveaux taux de fiscalité afin de tenir compte de la réforme de la Taxe d'Habitation.**

Par cette délibération, il convient d'approuver les nouveaux taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2021 à :

0 % au lieu de 22,01 % pour la Taxe d'habitation,
49,13 % au lieu de 34,08 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
50,65 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,

Prenant ainsi acte de la disparition de la Taxe d'Habitation et du transfert du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-230321** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Vote contre de M. PONS et Mme MELIN.

10-230321 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**Approbation de la suppression du reversement du 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires pour régularisation.**

Conformément à la Loi n° 96-142 du 26 Février 1996, cette délibération propose de prendre acte de la suppression des taxes funéraires et d'approuver la suppression du reversement du tiers du produit de la vente des concessions funéraires au Centre Communal d'Action Sociale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**Approbation de la Convention de Partenariat entre la Ville et La Poste pour la création d'une Agence Postale Communale.**

Pour pallier la suppression du bureau de poste Rue de la République, cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat avec La Poste en vue de la création d'une Agence Postale Communale et ce, aux fins d'en définir les modalités de fonctionnement, les droits ainsi que les obligations de chacune des parties.

La délibération n° **11-230321** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

**12-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de l'Avenant n° 6 au Contrat de Délégation de Service
 Public liant la Ville d'Aubagne à Q'PARK.****

Dans le cadre du transfert de la compétence « Aires et parc de stationnement » au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole Aix-Marseille-Provence et conformément à la réglementation, par cette délibération, il est proposé de conclure un Avenant n° 6 au Contrat de Délégation de Service Public conclu avec la Société Q'Park afin de prendre en compte les modalités d'encaissement des redevances de stationnement en voirie acquittées par les usagers.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-230321** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

**COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET
 VILLE NUMERIQUE »**

**13-230321 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
**Approbation de la Convention de partenariat relative au déport d'images de
 la vidéo protection vers le Commissariat d'Aubagne.****

Cette délibération propose la conclusion d'une convention de partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône aux fins de définir les modalités de transmission et de mise à disposition de la Police Nationale, par le Centre de Supervision Urbain, des informations traitées par le réseau de vidéo protection implanté sur notre commune.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-230321** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

**COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET
 PATRIMOINE »**

**14-230321 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
**Approbation des modalités de remboursements, d'avoirs ou de remises :
 Théâtre Comoedia et Conservatoire Municipal.****

Au regard du contexte sanitaire dû à la COVID-19, cette délibération vise, d'une part, à donner au public les possibilités de remboursement pour les abonnements souscrits avant le 30 Juin 2021 et les places de spectacles programmées avant le 30 Juin 2021, sur la base de la valeur du billet initial et, d'autre part, à approuver l'application d'une remise calculée sur le montant du premier trimestre de la cotisation annuelle du Conservatoire Municipal au titre de l'année 2020-2021

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

15-230321 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de l'attribution d'un accès gratuit à un spectacle au Théâtre par an aux élèves du Conservatoire, dans le cadre de leur cursus d'étude artistique.

Cette délibération vise à offrir un accès gratuit par an au Théâtre Comoedia aux élèves inscrits au Conservatoire Municipal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 15-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

16-230321 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de la reconduction de la grille tarifaire du Conservatoire et de l'accès gratuit à un spectacle au Théâtre Comoedia dans le cadre du cursus d'étude artistique des élèves du Conservatoire.

Cette délibération permet d'approuver la reconduction des tarifs du Conservatoire Municipal de Musique à compter du 1^{er} septembre 2021 ainsi que l'accès gratuit par an à un spectacle programmé au Théâtre Comoedia à chaque élève inscrit au Conservatoire parmi la programmation de l'année en cours dans une des disciplines suivantes : musique, danse, théâtre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 16-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

17-230321 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Adhésion au réseau Provence Art Contemporain.

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer au réseau Provence Art Contemporain pour un montant annuel de 1.500 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 17-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

18-230321 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -

Approbation du règlement du concours de peinture « P'ArtRIMOINE » organisés lors des Journées Européennes du Patrimoine 2021.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la Ville d'Aubagne organise du 18 au 23 septembre 2021 le concours communal de peinture dénommé « P'ArtRIMOINE 2021 » récompensant des œuvres originales.

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le règlement de ce concours.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 18-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-230321 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion à l'Association des Archivistes Français.**

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à l'Association des Archivistes Français pour un montant de 200 euros au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 19-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**20-230321 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion au Collectif Prouvenço.**

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer au Collectif Prouvenço pour un montant de 50 euros au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**21-230321 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui contribue à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine mobilier et bâti pour un montant de 1.100 euros au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 21-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
 SUPERIEUR »**

**22-230321 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation de la convention de partenariat 2021 pour le SATIS entre
 la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université (A.M.U.).****

La Ville d'Aubagne entend continuer de développer son partenariat avec le SATIS, Département d'Aix-Marseille-Université.

Par cette délibération, il est proposé de renouveler ce partenariat avec Aix-Marseille-Université par la conclusion d'une convention, moyennant une participation financière de la Ville au titre de l'année 2021 de 40.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 22-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**23-230321 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation de la convention de financement 2021 avec l'Association
 L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la
 Recherche).****

Le partenariat avec l'Association L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche) permet de soutenir l'utilisation des moyens et ressources pédagogiques et techniques de l'Université dans le but de favoriser l'insertion des étudiants dans les circuits professionnels. Il permet également à la Ville de bénéficier des moyens techniques et des retombées médiatiques liées à ces actions. Cette délibération vise à renouveler la convention de subvention pour 2021, pour une participation financière de 40.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 23-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**24-230321 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation du remboursement de l'heure de périscolaire de 17h30 à
 18h30 au regard du contexte sanitaire.****

Au regard du contexte d'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 et des exigences du protocole sanitaire renforcé de l'Education Nationale, cette délibération vise à acter la fermeture de l'accueil périscolaire du soir et d'autoriser le remboursement de cette heure de périscolaire aux familles.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 24-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**25-230321 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation de la modification de la délibération cadre concernant les
 accueils et la politique tarifaire des activités périscolaires et
 extrascolaires.****

Par cette délibération liée à la précédente, il convient de modifier la délibération cadre concernant les accueils et la politique tarifaire des activités périscolaires et extrascolaires pour la période du 08 mars 2021 au 31 décembre 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 25-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

**26-230321 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
**Approbation des tarifs journaliers pour l'utilisation du Centre de
 Vacances de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et groupes
 extérieurs.****

Le centre de vacances de Saint-Vincent-Les-Forts reçoit chaque année des groupes d'élèves extérieurs à Aubagne pour des séjours ou classes de découverte, des groupes associatifs ou autres composés d'adultes et d'enfants.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction des tarifs journaliers pour l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 26-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

**27-230321 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'Avenant n° 2 à la Convention de partenariat avec
 l'Association « Tigre » pour le « Fitdays MGEN ».****

Dans le cadre de l'action de la Ville en faveur du mouvement sportif et de son rayonnement, par cette délibération, il est proposé d'autoriser le versement du solde de la subvention, soit 2.200 euros, allouée à l'Association TIGRE au titre de l'évènement triathlon FIT DAYS MGEN repoussé au 25 Juin 2021, en raison du contexte sanitaire, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'Avenant n° 2 à la Convention de Partenariat correspondante.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 27-230321 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. PONS (2).

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**28-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Remboursement des frais de repas des personnels des collectivités
 locales en déplacement sur la base des frais réellement engagés.****

Conformément à la réglementation, cette délibération vise à autoriser le remboursement aux frais réels engagés par les agents dans le cadre des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, et ce dans la limite du plafond de 17,50 euros par repas.

La délibération n° 28-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

29-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Avancement aux grades dans le cadre d'emplois par application d'un taux de promotion.

Conformément à la réglementation, cette délibération a pour objet de fixer le tableau des taux de promotion applicables aux avancements de grade pour l'ensemble des cadres d'emplois de la Ville d'Aubagne, hormis ceux de la filière de la Police Municipale.

La délibération n° 29-230321 est adoptée à l'UNANIMITE.

30-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur de Police Municipale.

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé, par cette délibération, de créer un poste de Directeur de la Police Municipale et de modifier le tableau des effectifs correspondant.

La délibération n° 30-230321 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

31-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création du régime indemnitaire du cadre d'emploi des directeurs de Police Municipale.

Cette délibération propose de mettre en place un régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois de Directeur de Police Municipale créé par délibération ci-dessus, sans modifier la structure du régime indemnitaire actuel et d'instaurer ainsi l'Indemnité Spéciale mensuelle de fonction pour ce cadre d'emplois.

La délibération n° 31-230321 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET, MM. GRANDJEAN et PONS (2).

32-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Astreinte Directeur de Police Municipale.

Par cette délibération, il est proposé d'élargir les cadres d'emplois susceptibles d'intervenir en astreinte au cadre d'emplois de Directeur de Police Municipale, dont le montant de rémunération est fixé par décret.

La délibération n° 32-230321 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET, MM. GRANDJEAN et PONS (2).

33-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition d'un emploi de Juriste créé au tableau des postes budgétaires.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités de réorganisation des services, il est proposé, par cette délibération, de définir un emploi de Juriste pour assurer des fonctions

d'assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services, de contrôle préalable des actes juridiques et de gestion des contentieux et précontentieux au sein de la Direction des Affaires Juridiques et Assemblées sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe Affaires Générales et Politiques Transversales, créé au tableau des effectifs.

La délibération n° **33-230321** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2). Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

34-230321 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Délibération cadre portant sur l'engagement dans le dispositif de Service Civique.

Cette délibération cadre autorise le dépôt d'une demande d'agrément au titre du dispositif du Service Civique auprès de l'Agence du Service Civique et la signature des contrats d'engagement avec les jeunes volontaires en Service Civique.

La délibération n° **34-230321** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2)

35-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Les services ont recours au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels. Concernant les besoins saisonniers, ils ont été évalués pour 2021 à 103 emplois.

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à ces recrutements ponctuels.

La délibération n° **35-230321** est adoptée à l'UNANIMITE.

36-230321 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : mesures relatives au régime indemnitaire et mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération a pour objet de déterminer les montants et critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel pour l'ensemble des agents concernés à compter du 1^{er} avril 2021 et d'en approuver les modalités.

La délibération n° **36-230321** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

VIE MUNICIPALE

37-230321 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

M. Le Maire : Merci Mesdames et Messieurs pour ce Conseil Municipal qui a été hautement politique. Il fallait qu'il le soit et il l'a été. Merci encore des débats et des échanges qui ont été opérés et je vous donne rendez-vous certainement la dernière semaine du mois de juin sans avoir aujourd'hui bien évidemment la date puisque, encore une fois, nous attendons les dates du Conseil Métropolitain et du Conseil de Territoire.

Bonne soirée à tous. Rentrez bien. Prenez bien soin de vous et prenez bien soin de vos proches.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 heures 05.

.....